



OPINIONS DES FAMILLES

sur les dispositions du PL 9 - Loi favorisant la laïcité au Québec concernant le réseau des SGEE.

Sondage mené par Ma place au travail, auprès de 2 047 personnes, dont 1 667 parents d'enfants de 0-5 ans ou futurs parents, du 10 décembre 2024 au 15 janvier 2025.

Des parents contre l'interdiction du port de signes religieux, mais plutôt en faveur du visage découvert

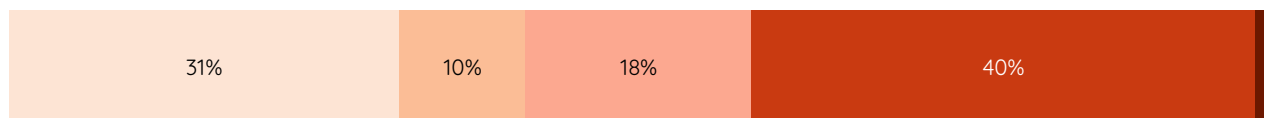
- 65% des parents sondés (n=1 633) se disent «en désaccord» ou «plutôt en désaccord» avec l'interdiction du port de signes religieux au personnel.
Sur les 1 633 parents sondés, 51% se prononcent «en désaccord».
- 58% des parents sondés (n=1 624) sont «en accord» ou «plutôt en accord» avec l'obligation d'être à visage découvert.

Dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec les mesures suivantes prévues au PL 9?

● En désaccord ● Plutôt en désaccord ● Plutôt en accord ● En accord ● Je ne sais pas



L'interdiction du port de signes religieux aux membres du personnel des centres de la petite enfance (CPE) et des garderies subventionnées (%)
Nombre de répondant.e.s = 1 633



L'exigence pour toute personne (parents, grands-parents, tuteurs ou tutrices, etc.) d'avoir le visage découvert lorsqu'elle se trouve sur les lieux ou reçoit un service d'un CPE, d'une garderie subventionnée ou d'un service éducatif en milieu familial subventionné (%)
Nombre de répondant.e.s = 1 624

Cette dernière tendance se traduit également dans les commentaires écrits des répondants, qui même s'ils sont en désaccord avec l'interdiction du port de signes religieux pour le personnel, trouvent très important que le personnel et les personnes utilisatrices aient le visage découvert, tant pour des raisons de sécurité que pour favoriser de bonnes interactions entre le personnel éducateur, les enfants et les parents.(voir dernière section du document).



Des inquiétudes marquées quant aux effets potentiels du PL 9 sur le réseau des SGEE

La pénurie de places contraint déjà de nombreux parents, et particulièrement des mères, à retarder voire à renoncer à leur retour au travail, à recourir à des solutions temporaires et instables, et au-delà, elle prive l'économie québécoise de travailleurs et travailleuses essentiel(le)s, freine l'égalité des chances dès la petite enfance, et affecte l'égalité entre les hommes et les femmes.

Les parents sondés expriment des inquiétudes marquées quant aux effets potentiels du PL 9 sur le réseau :

Selon vous, dans quelle mesure les éléments prévus au PL 9 comportent-ils les risques suivants?

● En accord ● Plutôt en accord ● Plutôt en désaccord ● En désaccord ● Je ne sais pas



Risque d'affecter négativement la disponibilité de la main-d'oeuvre et d'exacerber la pénurie (%)

Nombre de répondant.e.s = 1 629



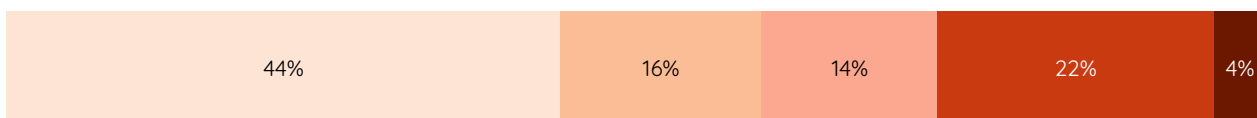
Risque de nuire au recrutement et à la rétention de personnes éducatrices qualifiées, avec des effets possibles sur la qualité éducatives (%)

Nombre de répondant.e.s = 1 644



Risque de discriminer particulièrement certaines femmes, en nuisant à leur accès au marché du travail et à leur émancipation.

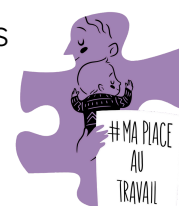
Nombre de répondant.e.s = 1 644



Risque d'entraver l'accès de certains parents aux milieux de garde et aux services qui y sont offerts.

Nombre de répondant.e.s = 1 632

Ma place au travail partage ces préoccupations, et souligne que les dispositions du PL 9 ne semblent pas s'appuyer sur des études établissant des liens de causalité entre prosélytisme et port de signes religieux, ni sur des analyses permettant d'anticiper les impacts potentiels de ces dispositions sur la main-d'oeuvre et l'accessibilité aux places, ni même sur des estimations de la proportion réelle de personnel concerné.



Voici quelques commentaires reçus dans le sondage

« Ce projet de loi ne semble pas connecté aux réalités sur le terrain dans une ville comme Montréal.

Les éducatrices des enfants sont souvent d'origine diverses. Elles sont professionnelles et ont toute ma confiance.

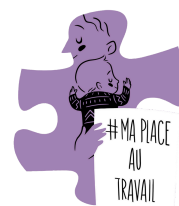
Le milieu est sous pression et fragile. La pénurie de main d'œuvre a des impacts concrets sur les familles mais également sur l'ensemble des milieux qui se retrouvent en équilibre précaire lors d'absences temporaires ou prolongées (ex : congé de maternité, arrêt pour des raisons de santé, virus et autres).
Je voudrais pour la petite enfance plus de stabilité, pas plus de précarité. »

« Je crois que ça va nuire énormément au réseau. Je ne crois pas que l'interdiction du port de signes religieux est un enjeu dans notre société. Les signes religieux n'empêchent pas le travail de qualité des éducatrices. »

« Mon opinion est influencée par les impacts importants que ces mesures pourraient avoir sur le marché du travail. Elles risquent d'exclure et de discriminer des femmes compétentes qui exercent ce métier, notamment celles qui portent un signe religieux. Cela soulève des préoccupations quant à l'équité, à l'inclusion et à la perte de main-d'œuvre qualifiée, en plus des risques opérationnels et humains liés à l'application de ces mesures. Sans compter la pénurie importante de main-d'œuvre déjà existante. Le secteur fait actuellement face à un manque constant d'éducatrices qualifiées. L'interdiction des signes religieux ne ferait qu'aggraver cette pénurie, avec des répercussions majeures sur les services, la stabilité des équipes et l'accès aux places pour les familles. »

« Un milieu de travail demeure laïc même s'il y a des employé.e.s qui portent des signes religieux, ça ne rend pas le milieu de travail religieux en soi, donc laissons les gens se couvrir. Il n'y a pas d'impact sur le principe de laïcité. »

« Je veux une place en garderie avec une éducatrice compétente. Je m'en fout qu'elle porte un voile, au contraire je serais enchantée que mon enfant soit exposé à ce qu'elle ne côtoie pas à la maison. C'est un faux problème et c'est honteux dans la situation actuelle. »



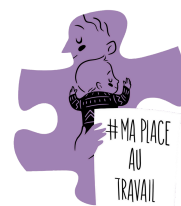
« Il y a des enjeux plus importants que le port de signes religieux quant aux milieux de garde comme la disponibilité de la main-d'œuvre et la qualification du personnel. Je suis convaincue qu'il y aura un exode du personnel suite à l'application de la loi n°9. Le port de signes religieux n'a aucun impact sur la qualité de l'encadrement offert par les éducatrices. »

« Les enfants ne sont pas affectés par la vision d'un voile sur les cheveux d'une éducatrice, mais ont besoin d'éducatrices formées et aimantes pour les soutenir dans leur développement. Nous faisons déjà face à une crise de personnel qualifié dans le réseau des SGÉE, ce projet de loi va empirer la situation. »

« Je pense pas que la qualité du travail et l'image qu'on donne est influencé par ce qu'on porte. C'est certain que de pas voir du tout le visage c'est un problème mais le voile sur la tête aucun problème. »

« Je pense que ça touche les femmes voilées de façon démesurée, pour un problème qui n'existe même pas. Je veux des éducatrices professionnelles, chaleureuses, compétentes, agréables, patientes, disponibles... avec ou sans voile. »

« On (le gouvernement) ne met pas son énergie à la bonne place. On peine à recruter et garder du personnel éducatif formé, les milieux familiaux subventionnés ferment plus rapidement qu'ils en ouvrent et on vient ajouter de l'huile sur le feu. Légiférer sur le port de signes religieux et le visage découvert amènent les gens à faire preuve de moins d'ouverture, de moins de tolérance. Vivre et laisser vivre. On gagnerait à mettre ce temps et l'argent ailleurs, sur des enjeux qui permettraient d'améliorer l'accès aux milieux éducatifs pour tous. Qu'on insiste sur la compétence, sur les qualifications, sur la rétention du personnel plutôt que sur la manière dont ils sont habillés et sur ce qu'ils portent seraient plus adéquat. »

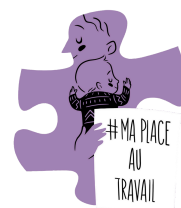


« Je suis d'accord que les éducatrices devraient avoir le visage à découvert, mais cela n'affecte en rien la qualité du service si elle porte un signe religieux. »

« Je crois que tout le monde a le droit à sa religion. Une personne n'est pas moins compétente si elle porte une croix au cou par exemple. Cependant, je ne crois pas qu'on devrait avoir des discussions sur la religion dans nos garderies. Si une dame se fait poser une question sur le signe religieux qu'elle porte, elle pourrait dire qu'elle croit en certaine chose et c'est tout. Le but est de ne pas influencer un enfant à croire ou non en quelque chose. Il sera libre plus tard de faire son choix. Le visage à découvert selon moi est important afin de savoir qui va chercher l'enfant. »

« La religion est propre à chacun et ne pose aucun problème quand elle s'applique à notre propre personne. Le problème serait d'imposer aux autres des changements en lien avec une croyance personnelle. Selon notre famille, le respect de l'autre est important, ce qui signifie que si une personne souhaite porter un signe religieux tel qu'un voile, un bijoux ou autre et que la sécurité d'autrui n'est pas entravée, il n'y a aucun problème. Toutefois, la personne souhaitant exposer sa religion, ne doit pas imposer, inciter ou valoriser sa croyance lorsqu'elle travaille dans un milieu éducatif. Il est même positif en quelque sorte d'exposer les enfants à la diversité culturelle. »

« Je suis d'accord de ne pas afficher de signes religieux dans nos institutions, toutefois, je ne suis pas en faveur d'interdire aux individus le port de signes religieux, libre choix à chacun et je souhaite que les femmes de tous les milieux culturels aient accès à l'emploi. Cela dit, je suis tout de même mal à l'aise au visage couvert, car cela pourrait comporter des risques si une personne mal intentionnée souhaite utiliser ce moyen pour s'introduire dans un milieu (sachant que cette possibilité reste tout de même une marginalité chez des personnes pathologiques), mais je suis tout de même mal à l'aise de penser que ceci pourrait limiter l'accès au milieu de garde à des femmes portant la burka par exemple. »



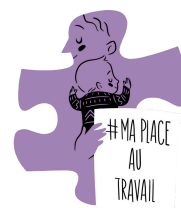
« Je comprends le principe mais il s'agit encore de pénaliser un groupe religieux. »

« Les convictions religieuses doivent rester dans la sphère privée et non être exposées dans la sphère publique d'autant plus lorsqu'il s'agit de personnes en autorité comme les éducatrices. »

« Un collier avec un pendentif de croix ne signifie pas nécessairement une croyance religieuse à mon avis et peut être décoratif. Par contre, un visage voilé ou autre coutume religieuse plus évidente influence plus les enfants ... Le milieu de garde devrait être un endroit neutre pour éviter toute différence et jugement. La religion devrait rester à la maison, car c'est une décision unique à chacun dans son intimité. La religion devrait être une croyance libre et non une tendance à l'influence ou à une pression sociale. »

« L'éducatrice de mon enfant considère que les bébés allaités ne sont pas assez indépendants, qu'il ne faudrait pas dormir dans la même chambre qu'eux, etc... À mon avis, des divergences sur la notion d'attachement sont bien plus nuisibles que des divergences de croyances religieuses ! C'est du cas par cas. Je serais très à l'aise avec une éducatrice chaleureuse et aimante qui porterait un voile. »

« La religion ne doit pas interférer avec l'éducation, mais un voile n'incite ou n'influence pas l'éducation de mon enfant. Une personne est libre de pratiquer sa religion sans problème, du moment qu'elle n'interfère pas dans la prise en charge de l'enfant. Le visage doit être visible en tout temps pour des raisons de sécurité et d'éthique, mais les cheveux, je n'ai aucun problème pour qu'ils soient couverts. »



« Une neutralité religieuse et un état laïc doivent se transposer dans tous les services publics et ceux financés par le gouvernement. Pour ce qui est des utilisateurs, d'avoir le visage découvert c'est une question de sécurité. Le personnel ne peut faire entrer et laisser l'enfant ne sachant pas avec qui il quitte le milieu. »

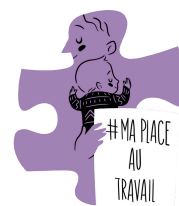
« Je crois que mon enfant doit évoluer dans un environnement neutre en ce qui concerne les signes religieux. Nous, au Québec, n'affichons plus la croix comme symbole religieux ; alors pourquoi laisserions-nous une autre religion influencer nos enfants en plein apprentissage, au début de leur vie? »

« À mon avis, l'éducation joue un rôle essentiel dans le développement de la pensée critique et de la libre pensée des enfants. Je considère que, pour remplir pleinement cette mission qui est de former le futur citoyen, les institutions publiques, en partant du CPE jusqu'à l'université, gagnent à maintenir un cadre laïc, c'est-à-dire exempt de manifestations religieuses dans leur fonctionnement officiel.

Je pense que cela favorise un environnement où tous les enfants, quelles que soient leurs origines, peuvent se développer dans un contexte neutre et commun. La société québécoise évolue dans ce sens depuis plusieurs décennies, et je vois la laïcité comme un moyen d'assurer la cohérence entre nos institutions et afin de préserver notre identité culturelle québécoise.

C'est dans cette perspective que je suis favorable à la loi 9. »

« Je respecte les choix individuels, mais en tant que parent, j'ai aussi des attentes précises concernant le cadre dans lequel mon enfant évolue. Pour moi, un visage découvert fait partie de ces attentes. Aussi, à cet âge, les enfants apprennent beaucoup à travers les expressions faciales. Voir le visage de l'adulte qui s'occupe d'eux est essentiel pour leur compréhension des émotions et pour créer un lien sécurisant. »



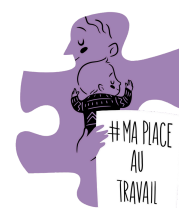
« Je crois qu'il est essentiel que parents/enfants/personnels soient capables d'identifier clairement quiconque se présentant dans l'établissement et donc d'avoir le visage à découvert. Les voiles comme le tchador, le niquab, le khimar et la burka n'ont pas leurs places dans nos établissements d'éducation, toutefois le port du hijab ne me met pas mal à l'aise. Je crois qu'il n'est pas juste que le menu offert à tous considère toutes les restrictions religieuses potentielles et empêchent tous les utilisateurs de l'établissement d'avoir un menu varié. Par contre je crois qu'il est important qu'une alternative soit offerte à ceux qui ont des restrictions autant religieuse qu'alimentaire, cette dite alternative devrait regrouper l'ensemble de ces restrictions pour alléger la charge de l'établissement. Bien sûr je crois que si le hijab est interdit dans les établissements nous auront une baisse de main-d'œuvre qualifiée et une opportunité perdue d'intégration valorisante pour ces femmes arrivantes. »

« Je suis généralement très mitigé face à ce projet de loi. Je suis pour la libre expression de la religion, je n'ai aucun malaise à ce que mon enfant soit « exposé » aux différents signes religieux. Mon questionnement vient davantage des signes plus « intenses » où le lien avec mon enfant peut être plus difficile à faire. Tout est dans les nuances mais en ce sens afin de ne pas discriminer quelques personnes, je préfères interdire tous les signes. »

« Je suis entièrement pour la laïcité dans les services publics incluant les garderies, je suis toutefois consciente des effets négatifs que son application pourrait avoir entre autre sur le recrutement. Il faut en tenir compte selon moi dans son application, par exemple, en n'enlevant pas un droit aux personnes déjà en poste mais en ajoutant ce critère pour les futurs emplois. »

« Je crois que pour des raisons de sécurité il est important d'avoir le visage découvert. La sécurité des enfants doit primer sur tout le reste. »

« Je suis 100% d'accord avec les principes et fondements de la laïcité de l'état et je supporte le projet de loi 9. En tant que futur parent, je crois fermement que nous devons protéger et promouvoir notre héritage laïque, surtout dans nos institutions publiques. »



« Nous sommes d'avis que chacun doit s'acclimater aux mœurs et à la vie québécoise et que certains aspects de chaque religion peut se pratiquer à la maison sans contraindre personnes à ses propres croyances. »

« Une chose est sûre: les personnes qui viennent chercher les enfants devraient être en mesure de montrer leur visage afin d'être reconnues. Pour ce qui des signes religieux des éducatrices, ma pensée a évolué.

Avant, j'étais contre, j'avais peur qu'une personne assez religieuse pour arborer un signe religieux puisse transmettre des principes aux enfants (par exemple l'égalité des sexes). Maintenant que je fréquente un CPE où un grand nombre d'éducatrices sont voilées (à visage découvert), je n'ai plus cette peur, donc je suis pour qu'elles conservent leur voile. Je vois bien qu'elles suivent le programme éducatif du CPE et je suis rassurée qu'elles ne parlent pas de religion. »

« Une personne qui porte une croix, un voile, une kipa ou tout autre élément représentant sa spiritualité n'influencera pas un enfant de quelconque manière. Une personne qui porte une croix, un voile, une kipa ou tout autre élément représentant sa spiritualité influencera un enfant avec ses valeurs, sa gentillesse et sa douceur. Ce sont les valeurs transmises dans les gestes du quotidien comme l'enseignement du partage, de l'amour et de la fraternité qu'un enfant grandira.

En AUCUN cas, la spiritualité d'une personne ne devrait brimer sa présence dans l'éducation de nos enfants surtout si les religions préconisent des valeurs d'entraide, d'amour et de partage... ce que les 3 grandes religions monothéistes préconisent.

Une personne pourrait porter le voile si elle le veut tant que l'on voit son visage. Un peu comme les sœurs chrétiennes l'ont fait dans notre histoire. »

